



Règlement intérieur d'une résidence

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 26 septembre 2004

Bonjour, vous répondez toujours aux particuliers que la loi Evin ne s'applique pas totalement dans les résidences d'habitation. Mais peut-on inclure l'interdiction de fumer dans le règlement intérieur ? Comme par exemple pour les ascenseurs, etc...

Réponse :

Il est tout à fait conseillé d'inclure la protection contre le tabagisme dans le règlement intérieur de la résidence.